

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11726 Société : NEOUA3
 Actif Pensionné(e) Autre : MOUKATIB Abderrahim
 Nom & Prénom : MOUKATIB Abderrahim
 Date de naissance : 28/01/1955
 Adresse : Rue 115 N° 18 AJN Ettale
 C.A.O.D : CAOZ
 Tél. : 0661346821 Total des frais engagés : 62 + 106,18 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/06/2022
 Nom et prénom du malade : MOUKATIB Hali Ma Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Monob
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 14/06/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/06/2012	Actes G	x A	200 HT	

Signature du Médecin
le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>YACIT R Médecin Quantil Agenda N°4 en Chock - Casablanca 22 50 76 28</i>	<i>14/6/22</i>	<i>1064,75</i>

*19/04/2014 PM
Centre de Géographie
Cour - Ain
781.05*

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

LOT: S-06-2
PER: 03-2024
PPV: 106,80DH

LOT S-02-3
PER:01-2024
PPV:106,80DH

PARANTAL C 1000

PPU 19DH60
EXP 02/2020
LOT 21023

DDF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficie
			LOT : S-04-3 PER : 03-2024 PPV : 106,80DH
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B	DEBUT D'EXECUTION LOT 210576 EXP 12/2023 PPV 75.00DH
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	FIN D'EXECUT Ut Av : 31/01/2025 Lot : 256995A IPHABIOTICS
			5 021265 244683
			PPV: 79DH70 PER: 01/25 LOT: L111
			MONTAN. DES SOINS
			DATE DU DEVIS LOT 220338 EXP. 02-2027
			DATE DE PPV 57 10
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATT.	DEVIS	PPV: 79DH70 PER: 01/25 LOT: L111	Distribué par MSD Maroc AMM 74/9 DMP/21/NRQ P.P.V: 56.60 DH
		VISA ET CACHET	ATTTESTANT L'EXECUTION

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ

Docteur Asmâa GOURJA

Médecine Générale
Echographie Clinique
Electro Cardiogramme
Saturomètre,
Suivi de grossesse
Gynécologie Femmes,
Hommes et Enfants



الدكتورة أسماء، كثورجة

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب
الأشباع بالأوكسجين
متابعة الحمل
طب النساء ، الرجال
والاطفال

Nom du Patient:

Casablanca le:



D'Isolation

57,10 22 13 ٢٢ ١٣ ٥٧,١٠



ن. parental ٢٠٠٠ ٢٠٠٠
19,60 ٦٩,٦٠



٣. officier ٢٠٠٠ ٢٠٠٠
١٥,٠٠ ١٥,٠٠



٤. Appartement ٢٠٠٠ ٢٠٠٠
٧٩٧٥x٢



المركب السكني توزر سيدى مسعود، مدخل رقم 8، عمارة رقم C، شقة رقم 1 - الدار البيضاء

Complexe Résidence Taouzar Sidi Massaoud, Entrée N° C, Imm N° 8 - RDC Appt N° 1 - Casablanca

Tél.: 05 22 50 50 32 - GSM : 06 74 68 87 68 / Email : docteurgourjaasmae@live.fr

5) Osteone

108,65 11 + 62 =



6) kaled 209,71



750

11 + 124 =

7) Gasoline 100%
Font



98,65

11 + 33 =

8) Traction 11 + 33 = 44



106,80 x 3.



9) - Difesa



660



T = 1064,75

EL YACO
R MACIE EL YACO
house Baghdad N°43 Quartier
Ain Chock - Casablanca 103
Tél. 0522 5070 99